

ABONNEMENT

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
à SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne
à PARIS
à L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} JUIN

EN PORTUGAL

Nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest*, journal républicain :

« On parle beaucoup, depuis quelque temps, du Portugal, de ses finances et de sa situation politique; et la plupart de ceux qui s'occupent de cette nation dans les journaux font preuve, il faut bien le reconnaître, d'une ignorance profonde ou sont imbus de préjugés que rien ne justifie.

Nous ne nous occuperons pas ici de la situation financière de ce pays. On sait qu'elle ressemble à celle de la plupart des Etats européens, c'est-à-dire qu'elle n'est pas florissante et que ses budgets se soldent ordinairement par des déficits que l'on comble de son mieux. N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qui se passe un peu chez nous, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, en un mot, un peu partout? Pourquoi alors jeter les hauts cris et prédire des catastrophes?

De pareilles exagérations ne s'expliquent guère et ne sauraient être que l'œuvre de gens malintentionnés qui cherchent à combiner des coups de Bourse dont ils espèrent tirer un large profit. Cette manière de faire est on ne peut plus condamnable, car on ne saurait oublier qu'il s'agit, dans cette affaire, d'un pays ami de la France.

C'est pourquoi nous pensons qu'il faut condamner le pessimisme outré dont plusieurs journaux font preuve en cette circonstance.

Il n'est pas douteux que tout n'est pas pour le mieux dans la patrie de Camoëns et que, comme chez nous, il y a beaucoup d'abus à faire cesser et de réformes à opérer.

Et d'abord, il existe en Portugal comme en France nombre de fonctions superflues et de sinécures qui pourraient être supprimées sans que pour cela l'expédition des affaires en souffrit le moins du monde. Ce parasitisme, qui est une véritable plaie dans certaines nations européennes, entrave le développement de la richesse publique, paralyse les forces vives du pays et constitue un obstacle presque insurmontable au progrès.

On aurait tort, cependant, de croire que le gouvernement portugais ne se rend pas compte de la situation et ne cherche pas à l'améliorer.

Il n'est pas douteux que l'ancien ministère avait conscience du mal; il était composé d'hommes intelligents et sérieux; malheureusement, ils étaient en minorité et leur bon vouloir était entravé par les hésitations de leurs collègues, esprits médiocres et incapables d'une résolution énergique, d'un élan vigoureux.

Le nouveau cabinet qui vient de le remplacer paraît devoir être animé des meilleures intentions et surtout devoir être résolu à agir avec plus de vigueur.

Sa formation a été longue, pénible, mais il renferme en lui des éléments sérieux de succès. Sans doute, il prend le pouvoir dans des conditions difficiles; mais il se présente non

plus avec un programme limité, avec la mission de faire telle ou telle chose déterminée, mais avec un programme vaste de réformes pratiques.

C'est ce qui fait sa force, et c'est ce qui lui donnera de l'autorité au sein du Parlement et devant le pays.

On objectera peut-être que les personnages qui composent ce ministère appartenant à divers partis, le cabinet n'est pas homogène.

Si ce ministère devait s'occuper particulièrement des questions politiques, avoir pour mission d'élaborer une Constitution, ce manque d'homogénéité serait un grave défaut, un défaut capital; mais il n'en est pas ainsi. Son programme est avant tout un programme d'affaires.

D'ailleurs, ces différents hommes politiques appartenant les uns au parti conservateur et les autres au parti progressiste, on peut dire que ce ministère est surtout un ministère de conciliation. Et c'est bien là en effet le but auquel il doit tendre. Il doit s'efforcer de faire l'apaisement dans tous les esprits et chercher à continuer dans le Parlement, actuellement divisé et subdivisé en petits groupes, un grand parti gouvernemental, une majorité sérieuse et fermement résolue à le seconder dans sa tâche.

Ajoutons que ce cabinet jouit de l'entière confiance de la nation, parce qu'elle attend de lui des réformes qui, jusqu'à ce jour, lui ont toujours été promises et toujours ajournées.

Il arrive donc aux affaires dans des conditions favorables. C'est à lui de savoir en profiter.

S'il veut réellement exécuter son programme et arracher le Portugal au péril qui le menace, il faut qu'il ait le courage de trancher dans le vif, de procéder à des réformes radicales, sans se laisser émouvoir par les cris et les récriminations de ceux que ces réformes pourraient atteindre.

Le Portugal est un pays d'avenir; il traverse en ce moment une crise grave, mais tout fait espérer qu'elle ne sera que passagère et que ce pays sortira de cette épreuve victorieux et plus fort.

C'est le vœu que nous, Français, nous devons faire pour cette vaillante nation amie de la France. » X***

Les beautés de l'administration RÉPUBLICAINE

Il est sans doute agréable d'être propriétaire; mais cela occasionne parfois de terribles ennuis. Un de nos confrères raconte à ce propos une histoire bien instructive :

Un honorable commerçant de Nancy hérite d'un parent. Dans cet héritage se trouvait comprise une petite maison fort délabrée et inoccupée. Ayant à acquitter des droits de succession, notre homme prend deux experts et fait évaluer cet immeuble. Les experts l'estiment à une valeur représentée par 125 fr. de rente. Aussitôt, l'héritier fait sa déclaration et fournit des pièces à l'appui. L'administration n'oppose aucune objection, enregistre la déclaration et fixe à 349 fr. la somme à payer pour les droits successoraux.

Voilà, pensez-vous, une affaire finie. Vous êtes dans l'erreur.

Devenu propriétaire, notre commerçant, naturellement, songe à faire valoir son bien. Il fait procéder à des réparations, et, quand ces réparations sont terminées, il loue son immeuble augmenté de valeur. Il en tire un loyer de 450 fr.

Le fisc, averti suivant l'usage, porte l'immeuble en conséquence sur ses rôles de contributions. Notre propriétaire est en règle; voilà qui va bien.

Eh bien! non, voilà qui va mal, car tout à coup il reçoit un petit papier par lequel l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre l'invite à payer la mignonne somme de 1,238 fr. 35 pour insuffisance d'évaluation de la maison dont il a hérité.

On devine l'émoi du contribuable qui se croyait quitte vis-à-vis de l'Etat après avoir versé une somme de 349 fr.

Il se rend chez le fonctionnaire que ce genre d'affaire concerne. Il rappelle sa déclaration appuyée sur un certificat donné par des experts compétents.

— Bon, lui dit-on, vous prétendez que cette maison ne peut rapporter que 125 fr. et vous la louez 450.

— Mais, riposte le propriétaire, c'est que, depuis le moment où j'ai hérité, j'ai fait exécuter des réparations pour une somme qui justifie cette augmentation. Je puis vous fournir les mémoires qui le prouvent.

Point de raisons: on ne l'écoute pas; le malheureux a beau protester; on lui répond qu'il a voulu frauder l'Etat; l'Etat le resaisit.

— Enfin, s'écrie-t-il à bout de patience, si vous avez des doutes sur la sincérité de ma déclaration et sur la valeur de l'expertise que je vous ai produite, pourquoi n'avez-vous pas fait une contre-expertise?

Et, dans sa naïveté de simple citoyen, il ajoute en s'adressant au fonctionnaire par lequel il a l'honneur d'être écouté :

— Voyons, Monsieur, puisque vous fermez votre bureau à quatre heures, vous auriez bien pu, en vous promenant, venir jeter un coup d'œil sur ma maison: vous auriez vu que ce n'était qu'une baraque inhabitable.

L'imprudent! Il avait touché ce fonctionnaire gradé dans son amour-propre. Lui, se déplacer! Lui, se donner la peine! Et pour quoi? Pour un simple contribuable qui a l'audace...

On devine sur quel ton de majesté offensée il fut répondu aux observations incongrues du pauvre ère.

Bien que la fin de l'histoire importe peu, la voici cependant pour ne pas laisser le lecteur dans l'incertitude. La demande de 1,238 fr. était évidemment exagérée et n'avait été lancée que pour effrayer le malheureux contribuable. On réduisit cette somme à 675 fr. Mais comme notre homme, toujours récalcitrant, menaçait d'intenter un procès, on lui fit dans le plus bref délai 90 fr. de frais, et on lui donna à entendre que, s'il persévérait dans la ridicule idée de s'adresser aux tribunaux, il devait s'attendre à dépenser de 2 à 3,000 fr., et, en fin

de compte, à être condamné.

Notre propriétaire alarmé céda. Il a payé 575 fr. au fisc (675 fr. et les frais), sans compter les honoraires de l'avocat qui s'était occupé de son affaire.

Mais son aventure n'est-elle pas un exemple saisissant du sans-gêne avec lequel l'administration procède, de l'arbitraire qui préside à ses actes et de son dédain pour les notions de la plus simple équité.

INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS DU 31 MAI

Hier, il y avait élection sénatoriale dans le Lot pour remplacer le général Campenon, sénateur inamovible, décédé;

Et une élection législative dans la Côte-d'Or pour pourvoir au remplacement de M. Victor Prost, député radical, décédé.

Dépêche télégraphique

Dans le Lot, au 2^e tour, M. Pauliac a été élu par 372 voix contre 305 données à M. Béhic, ancien ministre.

Dans la Côte-d'Or, arrondissement de Beaune, a été élu M. Ricard, républicain, par 5,248 voix, contre M. Boucher, également républicain, qui en a obtenu 5,074.

Il n'y avait pas de conservateur en lutte.

La commission du budget a annulé samedi son vote sur la suppression des conseils de préfecture. Il a suffi de la présence de M. Constans pour changer la disposition des esprits, et la réforme résolue la veille a été ajournée le lendemain. Ainsi, en vingt-quatre heures, se modifient les opinions selon le bon plaisir du ministre de l'intérieur.

La commission a dû reconnaître le bien fondé de la proposition présentée et défendue avec un rigoureux talent par M. J. Piou. Elle a implicitement avoué que l'argumentation de M. n'était pas sérieuse. Mais... elle a voté dans le sens ministériel, et s'est déjugée avec le plus docile empressement. Nous ne saurions l'en féliciter.

M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, s'est embarqué hier à quatre heures à Marseille sur le *Salazie* avec ses collaborateurs, le contre-amiral Fournier, le général Reste, l'inspecteur de la marine Prigent et leurs états-majors respectifs dont nous avons donné la composition.

L'affaire de la Compagnie des omoibus n'est pas terminée, comme on pourrait le supposer. Une enquête se poursuit en ce moment par ordre de l'un de nos ministres, auquel des rapports particuliers ont été adressés.

L'AFFAIRE DE LA MÉLINITE

M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, a opéré une perquisition à l'imprimerie du journal le *Monde*, où il a saisi des clichés et tout le stock de ceux déjà tirés de l'ouvrage de M. Turpin: *Comment on a vendu la mélinite*.

